



---

Présidence : Irlande

## 903ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 1er mars 2012

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 45

2. Président : Ambassadeur E. O'Leary

Avant d'aborder l'ordre du jour, au nom du Conseil permanent, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de Malte auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur M. C. Scicluna

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie (PC.FR/2/12 OSCE+), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/157/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/145/12), Fédération de Russie (PC.DEL/160/12 OSCE+), Suisse (PC.DEL/143/12 OSCE+), Turquie (PC.DEL/158/12 OSCE+), Serbie (PC.DEL/151/12 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE FORMATION « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'AFGHANISTAN : CONSOLIDATION DU SERVICE DIPLOMATIQUE »

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1031 (PC.DEC/1031) sur la proposition de programme de formation « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique » ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Mongolie (partenaire pour la coopération), Président, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DE LA NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1032 (PC.DEC/1032) sur la prorogation de la nomination du vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Ukraine, Président

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Réunion tenue à Dublin les 28 et 29 février 2012 dans le format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien* : Président, Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/152/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/147/12), Fédération de Russie (PC.DEL/162/12 OSCE+), Turquie (PC.DEL/169/12), Moldavie (PC.DEL/150/12 OSCE+)
- b) *Démantèlement d'un monument aux morts de la Seconde Guerre mondiale à Batoumi (Géorgie)* : Fédération de Russie (PC.DEL/164/12), Géorgie
- c) *Liberté des médias au Kirghizistan* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/156/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/149/12), Kirghizistan (PC.DEL/166/12)
- d) *Évolution actuelle en Biélorussie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/146/12), Norvège (PC.DEL/144/12), Danemark-Union européenne (PC.DEL/154/12), Fédération de Russie (PC.DEL/161/12 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/159/12)

- e) *Manifestations de nationalisme agressif et de néonazisme dans certains États membres de l'Union européenne* : Fédération de Russie (PC.DEL/165/12), Estonie, Lituanie, Bulgarie, Lettonie
- f) *Référendum sur l'attribution au russe du statut de deuxième langue nationale officielle en Lettonie, tenu le 18 février 2012* : Fédération de Russie (PC.DEL/163/12), Lettonie (PC.DEL/170/12)
- g) *Les cas de M. Y. Lutsenko et Mme Y. Timoshenko en Ukraine* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/153/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/148/12), Ukraine
- h) *Accord commercial anticontrefaçon, liberté d'expression et protection des données dans l'Union européenne* : Danemark-Union européenne (PC.DEL/155/12)
- i) *Achèvement de l'enquête sur les événements à Zhanaozen* : Kazakhstan
- j) *Pratiques concernant l'examen des affaires courantes aux réunions du Conseil permanent* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Allocution de Mme L. Creighton, Secrétaire d'État aux affaires européennes en Irlande, à la Réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE* : Président (CIO.GAL/21/12)
- b) *Nomination par le Président en exercice de M. T. Picula, Coordinateur spécial de la mission d'observation de l'OSCE pour les élections présidentielles en Fédération de Russie* : Président (CIO.GAL/21/12)
- c) *Réunion tenue à Dublin les 28 et 29 février 2012 dans le format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien* : Président (CIO.GAL/21/12)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Participation du Secrétaire général à la troisième conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en*

*provenance d'Afghanistan, tenue à Vienne le 16 février 2012 : Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)*

- c) *Participation du Directeur du Centre de prévention des conflits à la réunion annuelle de l'équipe spéciale OSCE-Tadjikistan, tenue à Douchanbé le 22 février 2012 : Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)*
- d) *Signature d'une convention de subvention entre l'OSCE et l'Australie par le Représentant permanent de l'Australie, M. M. Potts, et le Secrétaire général, le 21 février 2012 : Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)*
- e) *Une heure avec le Secrétaire général et les chefs de délégations, le 9 mars 2012 : Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)*
- f) *Groupe de travail à composition non limitée sur le cycle d'un conflit : Secrétaire général (SEC.GAL/42/12 OSCE+)*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections législatives en Arménie devant se tenir le 6 mai 2012 : Arménie*
- b) *Réunion ministérielle sur l'initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale : Autriche*
- c) *Annonce de la prochaine réunion du Comité sur la dimension humaine devant se tenir le 6 mars 2012 : Président*
- d) *Questions d'organisation relatives à la réunion du Conseil permanent : Président*
- e) *Mots d'adieu au Représentant permanent de la Roumanie, M. C. Feruta : Doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), Roumanie, Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 mars 2012 à 9 heures, Neuer Saal



---

**903ème séance plénière**

PC Journal No 903, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1031**  
**PROPOSITION DE PROGRAMME DE FORMATION**  
**« RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'AFGHANISTAN :**  
**CONSOLIDATION DU SERVICE DIPLOMATIQUE »**

Le Conseil permanent,

Suite à la discussion menée dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Rappelant la Décision No 4/11 du Conseil ministériel sur le renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, qui, notamment, invite les États participants et les partenaires pour la coopération de l'OSCE à contribuer, sur une base volontaire, aux efforts déployés par l'OSCE et la communauté internationale pour promouvoir la sécurité et la stabilité à long terme en Afghanistan,

Rappelant en outre que la Décision No 4/11 du Conseil ministériel se félicite aussi de l'utilisation du Fonds de partenariat pour favoriser des relations plus étroites avec l'Afghanistan et encourager une participation accrue de représentants afghans aux activités de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité,

Rappelant de plus la Décision No 5/11 du Conseil ministériel sur les partenaires pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la Mongolie d'accueillir un cours de formation diplomatique pour diplomates afghans,

Agissant conformément à la disposition pertinente de sa Décision No 812 en date du 30 novembre 2007 sur l'établissement d'un fonds de partenariat,

Décide d'approuver l'utilisation du Fonds de partenariat pour financer le programme de formation proposé intitulé « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique ».



---

**903ème séance plénière**

PC Journal No 903, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1032**  
**PROROGATION DE LA NOMINATION**  
**DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

Le Conseil permanent,

Rappelant l'Article 8.01 du Règlement financier en date du 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96) concernant le vérificateur extérieur de l'OSCE, en particulier la disposition en vertu de laquelle « son mandat est normalement de trois ans à moins que le Conseil permanent n'en décide autrement »,

Comprenant qu'il ne doit pas y avoir de chevauchement entre le mandat d'un vérificateur extérieur de l'OSCE et celui de la Présidence de l'État participant ayant procédé à la nomination de ce vérificateur extérieur,

Rappelant sa Décision No 935 en date du 15 avril 2010 sur la prorogation du mandat de l'actuel vérificateur extérieur, la Cour des comptes de l'Ukraine, pour une période de deux ans expirant le 30 avril 2012,

Prenant en considération l'invitation de la Présidence de procéder à une nomination ouverte conformément au document CIO.GAL/10/12 du 27 janvier 2012 et la proposition de la délégation de l'Ukraine figurant dans le document PC.ACMF/3/12 du 18 janvier 2012, de proroger le mandat de l'actuel vérificateur extérieur d'une année supplémentaire,

Décide, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, de proroger la nomination de la Cour des comptes de l'Ukraine en qualité de vérificateur extérieur de l'OSCE pour une année supplémentaire expirant le 30 avril 2013.